



Responsabiliser les parents, encourager l'allaitement

Maintenant et pour l'avenir !



WABA | Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel (SMAM)
1-7 août 2018



www.worldbreastfeedingweek.org

INTRODUCTION

L'allaitement maternel est l'un des meilleurs investissements dans la santé mondiale. Il permet de sauver des vies et d'améliorer le développement sanitaire, social et économique des personnes et des nations. Bien que les taux mondiaux d'initiation à l'allaitement soient relativement élevés, et malgré les recommandations internationales, seulement 40% de tous les bébés de moins de 6 mois sont exclusivement nourris au sein maternel et 45% poursuivent l'allaitement jusqu'à l'âge de 24 mois. De plus, les taux d'allaitement maternel varient considérablement parmi les régions et les pays. L'augmentation de l'allaitement maternel optimal selon les recommandations pourrait éviter plus de 823 000 décès d'enfants et 20 000 décès de mères chaque année. Ne pas allaiter est associé à une intelligence inférieure et entraîne des pertes économiques d'environ 302 milliards de \$ par an¹. Une action commune est nécessaire pour atteindre l'objectif de l'Assemblée mondiale de la santé (AMS), soit au moins 50 % d'allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois de l'enfant d'ici 2025. Il existe plusieurs obstacles à l'allaitement, l'un des principaux étant le manque d'assistance aux parents qui travaillent.

L'allaitement maternel est un travail d'équipe. Cela nécessite également des informations impartiales, fondées sur des preuves, et une chaîne de soutien chaleureuse afin de créer un environnement permettant aux mères d'allaiter de manière optimale. Bien que l'allaitement soit le domaine de la mère, le soutien attentif des pères, des partenaires, des familles, des lieux de travail et des communautés, permet à l'allaitement maternel de s'améliorer. Puisque l'allaitement implique la mère et tous ceux qui la soutiennent au plus près, il est important d'adopter une approche inclusive. En tenant compte des besoins des deux sexes en matière d'allaitement, l'égalité entre les hommes et les femmes est atteinte. Une protection sociale parentale égalitaire entre les sexes, qui comprend des mesures telles que les congés payés et le soutien en milieu de travail, peut contribuer à établir un environnement propice à l'allaitement, tant dans un milieu de travail officiel que dans des secteurs plus "décontractés".

OBJECTIFS



Des recherches ont démontré que les politiques d'un congé de maternité payé peuvent aider à réduire la mortalité infantile de 13% pour chaque mois de congé maternité additionnel². Les congés payés permettent aux femmes de se rétablir physiquement après un accouchement, avant de retourner au travail. Cela contribue à leur bien-être physique, mental et émotionnel à court et à long terme³. Des politiques qui garantissent le congé parental et de paternité ne devraient pas compromettre les allocations de congé de maternité existantes. Ces politiques devraient plutôt permettre aux pères/partenaires de mettre la priorité sur les responsabilités familiales tout en répondant aux exigences professionnelles. Cela pourrait contribuer de manière importante au bien-être personnel et économique de leurs familles. Un congé de paternité limité ou inexistant réduit le temps que les pères peuvent passer en famille pour établir les relations et acquérir les comportements qui mènent vers une éducation favorable à l'égalité des genres. Les pères ayant droit à des congés peuvent travailler avec les mères afin de créer une équipe familiale contribuant à l'allaitement⁴. Travailler en équipe permet aux parents de se responsabiliser et de faciliter l'allaitement exclusif.

Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), plus de 830 millions de femmes employées ne disposent pas d'une protection de maternité adéquate. Sur les quelques 170 pays évalués, la paternité et le congé parental ne sont offerts que dans 78 et 66 pays respectivement. La plupart des pays offrent au moins une certaine forme de congé de maternité payé. Cependant, la réponse aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est lente quand il est question d'offrir au moins 6 mois de congé payé pour soutenir l'allaitement maternel exclusif⁵. Les normes internationales minimales pour les congés de maternité sont établies dans l'OIT C183 – Convention pour la protection de la maternité, 2000, et la recommandation OIT (R191) et s'appliquent à 14 et 18 semaines respectivement, soit moins des 6 mois requis (ou 26 semaines). La R191 recommande également le congé parental accordé après la fin du congé de maternité. Près de la moitié des pays répondent aux normes de l'OIT, notamment 47% de pays à revenus faibles, 43% à revenus moyens et 77% à revenus élevés. Par conséquent, le statut socio-économique n'est pas un obstacle empêchant d'offrir un congé payé, puisque plusieurs pays offrent au moins 26 semaines⁶.

La protection sociale des parents (PSP) comprend les politiques relatives aux congés payés financées par le secteur public, la législation et les lieux de travail tenant compte des parents ou de la famille. Pour responsabiliser les parents et garantir leurs droits, nous plaçons pour (a) des politiques et lois de protection sociale des parents, (b) des lieux de travail tenant compte des parents dans les secteurs formels et informels, et (c) des valeurs respectueuses des parents et des normes sociales équitables. Ces mesures favorisent l'allaitement au sein optimal, la santé et le bien-être, ainsi que la protection contre la discrimination au travail. La protection sociale des parents, équitable en matière de genre, fait également progresser les Objectifs de développement durable (ODD). Travaillons ensemble pour en faire une réalité.

AVIS SUR LES DROITS D'AUTEUR La WABA déclare avoir tous les droits sur le matériel pertinent à la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel 2019 (SMAM 2019), en vertu de la Convention de Berne. Ces droits d'auteur sont sujets à une utilisation juste, avec une attribution appropriée à la WABA. Le matériel peut être utilisé pour célébrer la Semaine mondiale de l'allaitement maternel et d'autres activités relatives à la protection, à la promotion et au soutien de l'allaitement. Le matériel ne doit en aucun être utilisé de façon à porter atteinte à la réputation de la WABA, que ce soit par contenu, contexte ou par association. Une autorisation doit toujours être obtenue avant l'utilisation du matériel pour toute activité commerciale. Le matériel ne doit pas être utilisé dans le cadre d'activités commanditées par des sociétés produisant ou distribuant des substituts du lait maternel, de l'équipement relié, notamment des biberons et des tétines, ainsi que des compléments alimentaires.

REMERCIEMENTS : WABA remercie les personnes suivantes :

Contributeurs : Aapta Garg, Alyson McColl, Bianca Stumbitz, Duncan Fisher, Jennifer Cashin, John Rempel, Lynn Rempel, Ruti Levitov, Wessel van den Berg
Réviseurs : Anne Batterjee, Ann Yates, Anwar Fazal, Claudio Schuftan, Elien Rouw, Frenny Jowi, Hiroko Hongo, Hussein Tarimo, Irma Chavarria de Maza, Irum Taqi, JP Dadhich, Juanita Jauer Steichen, Julie Ware, Kathleen Anderson, Kathy Parry, Larry Noble, Laurence Grummer-Strawn, Lee Claassen, Maryse Arendt, Margaret Kyenkyia-Isabirye, Marina Ferreira Rea, Michele Griswold, Paige Hall Smith, Prashant Gangal, Roger Mathisen, Rufaro Madzima, Ruksana Haider, Taru Jindal and Zaharah Sulaiman

Équipe de rédaction : Amal Omer-Salim, Revathi Ramachandran
Création & mise en page : Nisha Kumaravel, Chuah Pei Ching
Conseillère : Felicity Savage
Designer : C-Square Sdn Bhd
Imprimeur : Jutaprint

RÉFÉRENCES : voir le document additionnel WABA #WBW2019



POLITIQUES ET LÉGISLATIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE PARENTALE

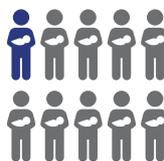
Les politiques de protection sociale parentale (PSP) peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'allaitement. Ces politiques sont un aspect important des soins quotidiens et de la transformation des normes sociales. Les PSP abordent l'un des obstacles majeurs à l'allaitement maternel, à savoir le manque de soutien au travail. Les mesures PSP comprennent, entre autres : les congés payés pour les deux parents avec financement du secteur public, des politiques flexibles en milieu de travail qui encouragent l'allaitement et l'éducation parentale, ainsi que des programmes étatiques de transfert de fonds pour les parents et les familles. Le soutien des parents au travail par l'octroi de congés de maternité, paternité et familiaux financés par les fonds publics est un prérequis à un allaitement maternel optimal. Afin de transformer les normes sociales, il est nécessaire d'améliorer l'accès des femmes aux services de santé, d'améliorer la compréhension de la communauté sur les inégalités actuelles et d'encourager les hommes et les garçons à soutenir les besoins et les droits des femmes.

Les PSP actuelles sont bien souvent inadéquates. Dans les cas où ces politiques sont mises en place, la plupart ciblent les femmes comme bénéficiaires principales, ce qui présume que les femmes sont les seules à prodiguer des soins. Or, cette situation aggrave le fardeau des femmes pour les soins non rémunérés. Le feuillet de documentation ODD de l'ONU à l'attention des femmes établit que les femmes effectuent 2,6 fois plus de tâches domestiques et de soins non rémunérés que les hommes. Les politiques qui protègent les droits de maternité, tout en permettant une distribution équitable des soins à prodiguer, sont primordiales pour réaliser une meilleure égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'une plus grande responsabilisation. Une division égalitaire des tâches entre les hommes et les femmes reconnaîtrait les soins particuliers apportés par les femmes qui allaitent, permettrait aux femmes d'aménager allaitement et travail, et aux pères ou aux partenaires de prendre une plus grande part dans le partage des tâches relatives à l'enfant. Les hommes devraient être encouragés à prendre des congés de paternité ou parentaux, et les deux parents doivent être en mesure de partager la responsabilité de prendre soin de l'enfant de manière égale. La responsabilisation des parents par le biais de la protection sociale permettrait et établirait une demande pour l'élaboration de politiques et programmes encourageant l'allaitement maternel. De telles mesures aideraient aussi bien les femmes que leurs partenaires à trouver un équilibre entre les soins et le travail professionnel.

LES FAITS



50 à 60% des familles dans les pays à revenus faibles n'ont pas accès à un soutien au salaire⁷.



En Amérique, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, seulement 10% des pays offrent des avantages liés aux soins de l'enfant⁷.



L'augmentation de congés payés et de stratégies innovatrices pour surmonter les obstacles culturels peut avoir un impact important sur la durée du congé de paternité pris par un père⁸.



Lorsqu'un homme prend un congé de paternité, l'enfant est plus susceptible d'être nourri au sein à 2, 4 et 6 mois⁹.



Paul Carter © WBW2012



Nazziwa © WBW2012



LIEUX DE TRAVAIL CONVIVIAUX POUR LES PARENTS DANS LE SECTEUR OFFICIEL ET LE SECTEUR INFORMEL

SECTEUR OFFICIEL

Les congés parentaux payés profitent aux enfants, aux familles, aux employeurs et à l'économie. Aucun parent ne devrait avoir à choisir entre soutenir financièrement sa famille et offrir les meilleurs soins possible à son enfant. Les milieux de travail adaptés aux familles offrent des congés payés après la naissance ou l'adoption d'un enfant, ainsi que du temps, de l'espace et du soutien aux mères pour leur permettre d'allaiter, et aux parents pour prendre soin d'un jeune enfant au moment de retourner au travail. Lorsque ces options ne sont pas réalisables, les mères doivent disposer de temps et d'un espace privé pour allaiter ou pour l'extraction et le stockage du lait maternel. Une garderie abordable sur le lieu de travail ou à proximité, ainsi que des heures de travail flexibles, aident les mères à poursuivre l'allaitement et aux deux parents d'offrir les meilleurs soins possibles à leurs jeunes enfants. De tels arrangements aident également à réduire le stress et à améliorer le bien-être de la famille. Des données récentes indiquent que le congé de maternité payé et les interventions sur le lieu de travail en faveur de l'allaitement améliorent les taux dans ce domaine et d'autres perspectives de santé, notamment le progrès économique et une baisse de la mortalité infantile.

INFORMAL SECTOR

Une grande part de l'effort mondial pour améliorer la protection de la maternité au travail s'est focalisée sur le renforcement des lois connexes au niveau national. Cependant, plus de la moitié (61,2 %) de la main d'œuvre mondiale gagne sa vie dans l'économie informelle et n'est pas couverte par ces mesures. L'emploi informel peut se trouver n'importe où mais il est beaucoup plus commun dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, particulièrement parmi les femmes, qui font face à un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. En Afrique, près de 90 % des femmes employées travaillent dans l'économie informelle. Seulement une femme employée sur quatre dans le monde et une sur dix en Afrique et en Asie reçoivent des prestations de congé de maternité. Les femmes qui ne perçoivent pas de congé payé ou celles dont les prestations de maternité en espèces sont très faibles ont tendance à reprendre le travail par nécessité beaucoup plus tôt, parfois seulement quelques jours après l'accouchement. Les travailleuses dans l'économie informelle se heurtent à de nombreux obstacles pour allaiter, tels que l'éloignement du lieu de travail, les longues heures de travail sans pause et les environnements de travail dangereux. En outre, on en sait généralement peu sur la façon de soutenir l'allaitement pour les entreprises, les travailleurs et leur famille.

LES FAITS



Au niveau mondial, la **reprise d'un travail rémunéré** par la mère après la naissance d'un enfant est l'une des raisons principales du recours au lait commercial et à l'arrêt précoce de l'allaitement¹⁰.



De nombreuses **grandes entreprises mondiales** adoptent des **congés parentaux plus généreux**, plus équitables, ainsi que d'autres pratiques favorables à la famille pour un gain en termes de réputation et d'avantages économiques¹¹.



Dans les pays en développement en difficulté économique, les entreprises privées peuvent devenir plus favorables en s'engageant dans des **programmes** nationaux de protection de la maternité¹².



Vanessa © WBW2015

LES FAITS



Plus de la moitié (61,2 %) de la main d'œuvre mondiale gagne sa vie dans **l'économie informelle** en tant que travailleur indépendant (à son propre compte), migrant, domestique, agricole, occasionnel ou temporaire¹³.



En Afrique, près de 90 % des **femmes employées travaillent dans l'économie informelle**, en Asie et dans le Pacifique le chiffre passe à 64,1 % et dans les pays Arabes, il est de 61,8 %¹⁴.



Il existe des **façons « low cost »** de soutenir les femmes enceintes et les jeunes mères **occupant des emplois informels**, comme la réorganisation des tâches, l'ajustement du temps de travail et le soutien pour l'allaitement et la garde informelle des enfants¹⁵.



Berlina Nugroho © WBW2008



VALEURS FAVORABLES AUX PARENTS ET NORMES SOCIALES D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L'allaitement est du ressort de la mère. Lorsque les pères/conjoints soutiennent l'allaitement et ont une relation étroite avec leur bébé, les pratiques d'allaitement ainsi que la relation parentale s'en trouvent améliorées. En outre, les pères s'attachent aussi plus à leur bébé et ces derniers se développent plus rapidement. À l'image des partenaires dans un binôme sportif, les mères et les pères/conjoints - dans une équipe parentale où l'égalité hommes-femmes est respectée - ont besoin de s'observer, de communiquer, de s'adapter et d'avoir confiance l'un en l'autre. De plus, lorsque cela est nécessaire, ils doivent être prêts à aider plutôt que de commander.

Les normes relatives au rôle du père changent. De nombreux pères ne se limitent pas à subvenir aux besoins de leur famille ; ils s'impliquent aussi directement avec la mère et les enfants, ce qui est important pour le développement de ces derniers. L'éducation des enfants dans le respect de l'égalité hommes-femmes qui inclut les pères comme des partenaires égaux dans l'équipe parentale bénéficie aux enfants comme aux parents.

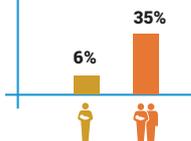
Il est parfois difficile pour les pères de s'impliquer. Les pères sont souvent davantage perçus comme des baby-sitters que comme des personnes prenant soin de l'enfant. Les services sociaux et de santé infantile ignorent ou excluent souvent les pères ; ils ne les informent pas sur la grossesse, l'accouchement, les soins infantiles et le soutien à l'allaitement. Un congé de paternité inexistant ou limité réduit le temps que les pères peuvent passer avec leur conjointe et leur bébé pour apprendre à devenir parent.

Cependant, les pères peuvent apprendre. On peut leur enseigner des stratégies de partage des responsabilités parentales pour soutenir l'allaitement qui prennent en compte les souhaits et les besoins de la mère. Les couples doivent être d'accord sur les objectifs de l'allaitement et bien communiquer ensemble, particulièrement si l'allaitement est difficile. Les pères/conjoints peuvent s'informer sur l'allaitement, apporter un soutien émotionnel, partager les tâches domestiques, s'occuper et jouer avec leur bébé.

LES FAITS

VIETNAM

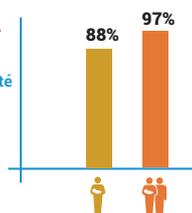
De la naissance à au moins un mois



Au Vietnam, une intervention a permis d'apprendre aux pères à travailler avec les mères en équipe parentale pour améliorer les résultats de l'allaitement. 35 % des bébés du groupe de l'intervention ont été exclusivement nourris au sein pendant un mois comparé aux 6 % de ceux dont les pères n'étaient pas impliqués¹⁶.

CANADA

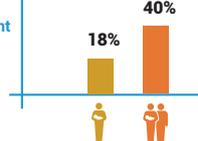
Encore allaité pendant au moins 12 semaines



Au Canada, une intervention portant sur le partage des responsabilités parentales a appris aux couples à collaborer pour atteindre des objectifs parentaux fixés conjointement. Résultat: 97 % des bébés ont continué à être allaités pendant au moins 12 semaines, comparé aux 88 % du groupe témoin¹⁷.

CHINA

Nourris exclusivement au sein



En Chine, une intervention, au cours de laquelle on a appris aux pères à s'impliquer dans la prise de décision et pour le soutien des pratiques d'allaitement, a eu pour conséquence l'allaitement exclusif de 40 % des bébés, comparé au groupe témoin (18 %)¹⁸.



Hospital San Antonio © WBW2014



Namatovu © WBW2012

AGISSEZ

Créons tous ensemble un environnement favorable qui facilite l'allaitement et en donne les moyens aux parents.

Voici quelques pistes pour y parvenir :



Responsables des orientations stratégiques et décideurs

1. Mettre en œuvre des directives mondiales et des politiques nationales qui promeuvent les cadres de travail flexibles et favorables à la famille pour soutenir l'allaitement.
2. Développer un modèle de financement des congés de maternité et des congés parentaux par des fonds publics qui ne fasse pas porter aux employeurs tout le poids du paiement des congés. S'assurer que les interventions en matière d'allaitement et les droits parentaux sont prioritaires dans les dépenses publiques.
3. Promouvoir les outils pour mobiliser les pères (p. ex. un site web d'information) qui pourraient être adaptés et utilisés dans le monde entier dans le cadre des programmes portant sur l'allaitement.
4. Prévoir des congés parentaux qui permettent aux mères d'allaiter exclusivement pendant six mois et facilitent l'implication des pères/conjoints dans la garde des enfants et les travaux domestiques, avec pour résultat l'éducation des enfants dans le respect de l'égalité hommes-femmes.
5. Adopter des congés parentaux non transférables pour tous les parents, y compris les pères/conjoints, pendant la petite enfance des enfants afin de garantir le soutien à l'allaitement. Veiller à ce que le congé parental et le congé de paternité ne compromettent pas les allocations de congé de maternité existantes.
6. Surveiller les politiques pertinentes, développer et mettre en œuvre des plans d'action pour inclure les travailleurs informels dans les politiques de protection de la maternité qui favorisent l'allaitement.
7. Ratifier et mettre en œuvre la Convention C183 sur la protection de la maternité, 2000 et la recommandation R191 de l'Organisation internationale du travail (OIT) comme normes minimales.
8. Explorer les pistes pour protéger l'allaitement dans d'autres conventions et recommandations pertinentes de l'OIT comme p. ex. dans la Convention C156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 ; la Convention C184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001 ; la Convention C102 concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.
9. Veiller à ce que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la santé soient intégralement mis en œuvre et suivis.



Intervenants

1. Créer un réseau bienveillant de soutien à l'allaitement en mettant en contact des groupes de pairs communautaires et des professionnels de la santé.
2. Présenter des modèles réussis de politique de promotion du rôle parental, dans le respect de l'égalité hommes-femmes et de l'allaitement.
3. Travailler avec les gouvernements pour revoir et améliorer les lois nationales qui couvrent la protection sociale parentale et la protection de la maternité pour soutenir un allaitement optimal. Veiller à ce que les travailleurs de l'économie informelle et d'autres groupes vulnérables soient également reconnus et protégés par les lois nationales.
4. Dialoguer avec les syndicats et les employeurs pour la mise en œuvre d'un cadre de travail favorable à l'allaitement en mettant en place des services de soutien tels que les crèches, les salles d'allaitement et les horaires de travail flexibles.
5. Utiliser les plateformes médiatiques et communautaires pour sensibiliser aux différentes manières suivant lesquelles une femme peut combiner travail productif et reproductif, y compris l'allaitement.
6. Collaborer avec des chercheurs pour rassembler des preuves de l'impact de la protection parentale et de la protection de la maternité sur l'allaitement, et les diffuser.
7. Plaider en faveur d'un soutien sur le lieu de travail, sur des sujets tels que les installations d'allaitement, les pauses d'allaitement payées et les aménagements de travail flexibles pour soutenir l'allaitement.
8. Élargir l'accès aux programmes adaptés à un contexte culturel spécifique pour aider les mères, les pères/conjoints et les familles à travailler ensemble, en équipe, pour l'allaitement.



Parents

1. Se renseigner sur l'allaitement optimal auprès des sages-femmes, médecins ou consultants en lactation locaux pendant la période prénatale.
2. Veiller à ce que le père/conjoint et la famille soient informés sur les objectifs de l'allaitement pour qu'ils puissent apporter leur soutien.
3. Trouver des informations sur le type d'aide qui pourrait être nécessaire pendant le processus et demander aux pères/conjoints et aux membres de la famille leur soutien.
4. Rejoindre un groupe de soutien de pairs qui puisse aider à trouver des réponses aux questions concernant les difficultés rencontrées.
5. Négocier avec le partenaire sur les façons d'allouer et de gérer les congés de maternité ou les congés parentaux ainsi que les aménagements de travail permettant l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois.
6. Utiliser le temps du congé de maternité ou du congé parental pour instaurer l'allaitement et pour planifier la reprise du travail.
7. Demander le soutien des employeurs et des syndicats en faveur de l'allaitement sur le lieu de travail.
8. Travailler avec des collègues et des syndicats pour plaider en faveur des droits de maternité, des droits parentaux et des droits à l'allaitement sur le lieu de travail.

Travaillons ensemble pour donner les moyens aux parents et rendre l'allaitement possible, maintenant et dans l'avenir!



L'Alliance mondiale pour l'allaitement maternel (WABA) est un réseau international de personnes et d'organismes qui se préoccupent de la protection, de la promotion et du soutien à l'allaitement maternel à l'échelle mondiale, dans l'esprit de la Déclaration d'Innocenti, des Dix Liens pour Nourrir le Futur (Ten Links for Nurturing the Future), et de la Stratégie mondiale de l'OMS/UNICEF pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. La WABA bénéficie du statut consultatif auprès de l'UNICEF, une ONG dotée d'un statut de Conseiller Spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). La WABA coordonne la campagne annuelle de la Semaine mondiale de l'allaitement maternel. La WABA collabore étroitement avec de nombreux organismes et des particuliers. Nous travaillons en partenariat avec l'Academy of Breastfeeding Medicine (ABM), l'International Baby Food Action Network (IBFAN), l'International Lactation Consultant Association (ILCA), La Leche League International (LLL), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et de nombreux autres organismes internationaux.

WABA, BP 1200 10850 Penang, Malaisie | Tél : 60-4-658 4816 | Fax : 60-4-657 2655 | Email : wbw@waba.org.my | Web : www.waba.org.my